

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 7 septembre 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2021-09-216 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-217 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption de règlements :
 - A) Règlement 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux (VTT)
 - B) Règlement 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux
8. Travaux des rues Notre-Dame et Saint-Jacques
 - A) Approbation et paiement du décompte progressif #4 pour la rue Notre-Dame
 - B) Approbation et paiement du décompte progressif #2 pour la rue Saint-Jacques
9. Offre de Choc Démolition pour la démolition du 180, rue Saint-Jean
10. Travaux d'asphaltage du chemin du Lac-du-Jésuite
11. Appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles
12. Congrès de la FQM
13. Adoption du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac
14. Rémunération du personnel électoral
15. Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Mario Darveau
16. Appui à la Fédération Québécoise des clubs quads pour la préservation des sentiers actuels de VTT
17. Chambre de commerce de Mékinac/renouvellement l'adhésion annuelle
18. Demande d'introduction de Feu M. Victorin Ricard au sentier des bâtisseurs
19. Programmation de la dernière semaine de vacances de Mélanie Prince, secrétaire
20. Questions de l'assistance
21. Affaires nouvelles

- A) Démolition des séchoirs au 631 rue Notre-Dame par Scierie Sainte-Thècle
- B) Réitération de l'offre à Gymnatech
- C) Demande de Technologies H2CI de signer un accord-cadre de partenariat

22. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-218 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'août 2021

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie une ordonnance pour le dossier de Monsieur Lecours. Elle demande à celui-ci de cesser ses activités autres qu'agricole et de remettre en état la terre.

Femme de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoie leurs programmation automne 2021. Plusieurs activités seront offertes.

Lettre de Mme Cloutier.

Mme Cloutier demande au conseil des informations concernant le remblai du terrain du Comptoir d'Escompte Moreau. Celle-ci demande si un permis a été octroyé afin de s'assurer que le remblai soit effectué selon les normes.

Lettre de Mme Trudel et Mme Déry

Mme Trudel et Mme Déry déposent au conseil une pétition concernant les travaux de branchement d'égout municipal sur la rue Notre-Dame. Celles-ci disent que nous empêchons leurs travaux de branchement, car nous avons demandé qu'elles le fassent seulement après la réfection des trottoirs et qu'elles ont la responsabilité des bris d'infrastructures.

Rés. 2021-09-219 : Dépôt de la correspondance d'août 2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-220 : Approbation des comptes d'août 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 1 197 519,77 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault demande si l'agrandissement du bâtiment principal du 111, 10^e avenue du Lac-Croche Sud respecte le règlement de zonage 337-2016.

Madame Sylvie Veillette demande si la municipalité a l'intention d'embaucher temporairement un inspecteur en bâtiment et en environnement le temps du congé de maladie de madame Martin.

Madame Colette Déry veut savoir pourquoi elle n'a pas obtenu l'autorisation de se brancher à l'égout de la rue Notre-Dame au moment où elle désirait faire les travaux.

Monsieur Benoit Saint-Pierre Jacob nous informe qu'il n'arrive pas à trouver d'entrepreneur pour brancher sa nouvelle entrée d'eau.

Monsieur Serge Rainville demande si les citoyens sont libres d'embaucher l'entrepreneur qu'ils désirent pour se brancher à l'égout.

Madame Lise Trudel veut savoir pourquoi certains résidents ont eu droit de se brancher à l'égout alors que d'autres n'ont pas obtenu l'autorisation.

Madame Lise Trudel demande si Gaétan Davidson possède tous les permis nécessaires pour faire les travaux.

Madame Pascale Marcouiller demande si la municipalité pourrait fournir un surveillant pour les entrepreneurs afin qu'il vérifie si la procédure est respectée.

Monsieur Benoit Saint-Pierre Jacob veut savoir pourquoi il n'a pas vu de publicités de MGEF comparativement à Gaétan Davidson.

Madame Lise Trudel veut savoir si elle fera partie des dossiers prioritaires à régler en novembre.

Monsieur Claude St-André veut connaître la différence de prix entre un entrepreneur qui paie ses employés au tarif CCQ et un autre entrepreneur qui paie ses employés au prix qu'il désire.

Madame Jocelyne Gervais demande si le fait que les trottoirs soient faits crée une problématique pour les citoyens.

Madame Lise Bacon nous informe que son escalier est dangereux tant que les travaux de réaménagement de son terrain ne seront pas faits.

Monsieur Gaétan Tousignant veut savoir qui est responsable si quelqu'un se blesse parce que les réaménagements de terrains ne sont pas faits.

Monsieur Roger Thiffault demande si la procédure de travail aurait été la même si les trottoirs n'avaient pas été faits.

Monsieur Gaétan Tousignant demande pourquoi monsieur David Plamondon a eu le droit de se brancher à l'égout.

Madame Sylvie Veillette demande si la municipalité va décharger les propriétaires de la responsabilité de ne pas briser les infrastructures.

Rés. 2021-09-221 : Adoption du règlement 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT)

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT)

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-222 : Adoption du règlement 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-223: Approbation et paiement du décompte progressif #4 des travaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT le décompte progressif #4 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 725 153,76 \$ pour les travaux de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #4 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 725 153,76 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-224: Approbation et paiement du décompte progressif #2 des travaux de la Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le décompte progressif #2 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 931 709,46 \$ pour les travaux de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de

Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #2 des travaux de la rue Saint-Jacques au montant de 931 709,46 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-225: Offre de Choc Démolition pour la démolition du 180, rue Saint-Jean

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire faire démolir le 180, rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé des soumissions à Choc Démolition et à HP Terrassement pour la démolition et la disposition des matériaux;

CONSIDÉRANT que seul Choc Démolition a répondu à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Choc Démolition au montant de 9 895 \$ plus taxes pour la démolition et la disposition des matériaux du 180, rue Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-226: Travaux d'asphaltage du chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire procéder à des travaux d'asphaltage sur 300 mètres sur le chemin du Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé des soumissions par invitation auprès de cinq entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les offres reçues de :

- Construction et Pavage Boisvert : 105 423,34\$ taxes incluses
- Construction et Pavage Portneuf : 89 037,10\$ taxes incluses
- Maskimo Construction : 101 054,98\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Construction et Pavage Portneuf au coût de 89 037,10\$ taxes incluses pour les travaux d'asphaltage de 300 mètres sur le chemin du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-227: Appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la collecte des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de la collecte des matières organiques est prévue pour le mois de juin 2023 et que la fréquence des collectes changera à ce moment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des offres à Service Cité Propre (contrat) et à la Municipalité de Lac-aux-Sables (entente intermunicipale) pour le service de cueillette des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-228 : Congrès de la FQM

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit suivre un minimum d'heures de formation par année afin de satisfaire aux exigences de sa formation de CPA-CGA;

CONSIDÉRANT que ces formations sont directement en lien avec le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la directrice générale participe au congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre et les frais d'inscription et de séjour seront au frais de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-229 : Adoption des prévisions budgétaires révisées de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires révisées pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2021 de 492 411 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2021 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 714 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-230: Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté de nouveaux tarifs payables lors d'élections et de référendums municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde au personnel affecté à une élection ou un référendum municipal la rémunération payable lors de ces événements tel qu'établi par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier 2021 et les employés municipaux affectés à l'élection autres que la présidente d'élection et son adjointe seront rémunérés selon le salaire horaire régulier du poste qu'ils occupent en temps normal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-231: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Mario Darveau

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Darveau désire aliéner le lot 4 757 132 en faveur du propriétaire des lots contigus 4 757 129 et 4 757 713 tout en conservant la propriété du lot 4 757 712;

CONSIDÉRANT que cette superficie est entièrement boisée et sans culture;

CONSIDÉRANT que la présente demande n'a pas pour but d'exercer un usage non-agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Mario Darveau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour l'aliénation du lot 4 757 132.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-232: Appui à la Fédération Québécoise des clubs quads pour la préservation des sentiers actuels de VTT

CONSIDÉRANT que la FQCQ a reçu en date du 1er juin 2021, une demande des résidents du rang Cylien de Notre-Dame-de-Montauban de déplacer le sentier de VTT du Club Quad de Mékinac passant dans leur rang;

CONSIDÉRANT que les résidents du rang Cylien proposent un autre tracé situé sur un terrain privé traversant le rang Cylien à l'entrée en continuant sur les terres privées longeant

la route 367 puis suivre les champs et après, soit passé sur le pont de la route 367 ou passé sur le pont qui est en place pour les motoneiges;

CONSIDÉRANT que dans le nouveau tracé proposé, l'alternative de passer sur le pont de la 367 présente un indice de danger d'accident très élevé pour la sécurité non seulement des usagers des sentiers de VTT mais aussi des usagers de la route 367 compte tenu a) de l'achalandage élevé sur la route 367 b) que ce pont est situé au bas d'une pente très abrupte sur la route 367 avec visibilité réduite et d'une courbe très prononcée;

CONSIDÉRANT l'expérience passée démontrant que l'on doit privilégier l'accès aux voies publiques lorsque c'est possible tel le rang Cylien plutôt que les terrains privés où les propriétaires peuvent interdire à tout moment le droit de passage accordé au Club Quad de Mékinac, lequel demeure avant tout un privilège et non un droit absolu de circulation peu importe les investissements ou améliorations faits par le passé sur leur terre par le Club Quad de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le Club Quad de Mékinac s'est fait retirer par le passé des droits de passage sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban et ce, à au moins à deux (2) reprises par des propriétaires dont des investissements substantiels avaient été réalisés sur leurs propriétés;

CONSIDÉRANT que **le maintien des segments de réseau de sentier de VTT circulant légalement sur les voies publiques est essentiel et primordial** pour éviter d'augmenter la vulnérabilité des Clubs de Quadistes s'ils sont modifiés pour être dirigé d'aller sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT les ressources financières limitées du Club Quad Mékinac pour l'entretien de leur réseau de sentier;

CONSIDÉRANT que le travail d'entretien des sentiers, d'aménagement d'infrastructures additionnelles, etc., requis pour la circulation sécuritaire des usagers de VTT est réalisé bénévolement par les adeptes de cette activité;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban assure le lien entre le réseau de sentier de VTT provenant de la région 03 de la Capitale Nationale (Québec) et celui de la région 04 de la Mauricie et du Centre de Québec;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées économiques liées au passage des adeptes de VTT sur le territoire des municipalités de la MRC de Mékinac pour le maintien de leurs services de proximité;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées touristiques pour le développement de la municipalité et de la région ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est l'une des MRC présentant l'un des indices de dévitalisation les plus élevés dans la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que, d'une part, le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit et que d'autre part, la municipalité de Sainte-Thècle

- appuie sans réserve la Fédération Québécoise des Clubs Quads pour la préservation des sentiers actuels sur son territoire sachant que l'activité du quad est une source de retombées économiques et touristiques importantes localement et régionalement;
- demande à la MRC de Mékinac et à toutes les municipalités de Mékinac d'appuyer unanimement la position adoptée par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et par la Fédération Québécoise des Clubs Quad;
- transmet la présente résolution pour appui à Mme Sonia Lebel, Présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, M. Jean Boulet, Ministre de la Solidarité responsable de la Mauricie et député de Trois-Rivières, Mme Isabelle Charest Ministre des Loisirs et des Sports, députée de Brome-Missisquoi

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-233 : Chambre de commerce de Mékinac/adhésion 2021-2022

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac nous demande de se joindre au plus grand réseau d'affaires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce nous offre l'opportunité d'élargir notre réseau, d'apprendre, de s'informer, d'obtenir de la visibilité et de s'engager pour Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'adhérer à la Chambre de Commerce de Mékinac pour l'année 2021-2022 au coût de 125\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-234 : Demande d'introduction de Feu Monsieur Victorin Ricard sur le sentier des bâtisseurs

CONSIDÉRANT la demande de madame Ginette Desroches d'introduire monsieur Victorin Ricard sur le sentier des bâtisseurs pour rendre hommage aux actions de cet homme;

CONSIDÉRANT que madame Desroches demande la participation de la municipalité pour une aide technique pour la production de la plaque et pour l'installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle introduise Feu Monsieur Victorin Ricard au sentier des bâtisseurs et offre une aide technique à la famille pour la production de la plaque et son installation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-235 : Programmation de la dernière semaine de vacances de Mélanie Prince, secrétaire

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Prince, secrétaire, désire prendre sa dernière semaine de vacances du 10 au 16 octobre et reporté son férié de l'Action de Grâces au vendredi précédent ou à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT que la municipalité sera en période électorale durant cette semaine et que des besoins de dernière minute pourraient arriver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la programmation de la dernière semaine de vacances de madame Mélanie Prince, secrétaire, tel que déposé, conditionnellement à ce que les besoins face à la période électorale le permettent.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Renald Bacon demande si les travaux de remblayage de terrain du Comptoir d'Escompte Moreau sont légaux.

Madame Sylvie Veillette demande quand sera la période de mise en candidature pour les élections municipales.

Madame Jocelyne Gervais demande s'il y a eu des dépassements de coûts pour la rue Notre-Dame.

Monsieur Michel Rheault demande le coût du stationnement écologique.

Madame Jocelyne Gervais demande comment faire pour que l'entretien de l'aménagement modèle d'une bande riverain au Parc Saint-Jean soit pris en charge par la municipalité.

Affaires nouvelles

Rés. 2021-09-236: Démolition des séchoirs au 631 rue Notre-Dame par Scierie Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de Scierie Sainte-Thècle qui désire démolir à leurs frais les séchoirs du 631, rue Notre-Dame afin de faire de la place pour un futur aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Scierie

Sainte-Thècle à procéder à la démolition des séchoirs du 631, rue Notre-Dame à leurs frais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-09-237 : Réitération de l'offre à Gymnatech

CONSIDÉRANT l'offre de la municipalité faite le 13 mai 2021 par la résolution 2021-05-137 dans laquelle celle-ci offrait à l'organisme d'assurer la gestion complète de l'organisme à compter du 1^{er} juin 2021 afin de permettre la continuité des activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT la contre-offre faite par Gymnatech le 6 juin 2021 dans laquelle l'organisme désire faire uniquement don du matériel actuellement à Sainte-Thècle à la municipalité qui pourra par la suite redémarrer un club;

CONSIDÉRANT la contre-offre faite par la municipalité de Sainte-Thècle par la résolution 2021-06-172 du 7 juin 2021 demandant à l'organisme de remettre l'ensemble des documents, biens et actifs à la municipalité de Sainte-Thècle au plus tard le 1^{er} août 2021 afin que la municipalité puisse poursuivre les activités et considérant les sommes importantes investies dans l'organisme depuis les 15 dernières années.

CONSIDÉRANT qu'aucune réponse n'a été faite à la municipalité concernant cette contre-offre;

CONSIDÉRANT que la municipalité a payé plus de 25 000\$ de location de gymnase depuis 2006 pour l'organisme Gymnatech;

CONSIDÉRANT que les lettres patentes de l'organisme Gymnatech stipulent qu'en cas de dissolution, les biens et actifs doivent être remis à la régie intermunicipale des loisirs de Sainte-Thècle (municipalité);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- réitère sa contre-offre à l'organisme leur demandant de remettre l'ensemble des documents, biens et actifs à la municipalité de Sainte-Thècle au plus tard le 1^{er} octobre 2021 afin que la municipalité puisse poursuivre les activités et considérant les sommes importantes investies dans l'organisme depuis les 15 dernières années;
- demande à ce qu'une copie de cette résolution soit envoyée à chaque membre du conseil d'administration de Gymnatech;
- entreprend les mesures nécessaires afin que les conditions de dissolution soient respectées en cas de non-réponse de l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Jacques Tessier se retire de la discussion pour le prochain point puisqu'il y a

apparence de conflit d'intérêts.

Rés. 2021-09-238: Demande de Technologies H2CI de signer un accord-cadre de partenariat

CONSIDÉRANT la demande de Technologies H2CI de signer un accord-cadre de partenariat concernant des projets liés à l'hydrogène;

CONSIDÉRANT que cet accord-cadre serait pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT que des élections municipales générales sont prévues pour le 7 novembre;

CONSIDÉRANT que l'avocat de la municipalité juge inapproprié de lier, à la veille des élections municipales, le futur conseil municipal par une entente de cinq ans prise antérieurement à l'élection et estime qu'un avis externe sur le réalisme des projets soumis devrait être demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de reporter le dossier après les élections, sur recommandation de l'avocat de la municipalité, afin de ne pas lier le futur conseil municipal à une entente de cinq ans prise si près des élections.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Jacques Tessier reprend part aux discussions.

Rés. 2021-09-239: Levée de la séance

À 9 heures et 21 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière